

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) : /

Etaient absents : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 14 janvier 2026 - Date d'affichage : 14 janvier 2026

OBJET : VALIDATION DU PRINCIPE DES BAUX INDIVIDUELS OU PAR POLES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA MAISON DE SANTE-NOMENCLATURE 3.3

Monsieur le Maire rappelle que la résiliation du bail avec la SISA ELGARREKIN ARTATU sera effective au 28/02/2026.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera nécessaire de conclure des baux individuels ou par pôles avec les professionnels de santé de la Maison de santé, à compter du 01/03/2026.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **VALIDE** le principe de baux individuels ou par pôles avec les professionnels de la Maison de santé

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

Personne ne participant pas au vote : 1

POUR : 13

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 22/01/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 22/01/2026